

**COMPTE-RENDU DU JOUR
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2025**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	14
Votants :	17

Date de convocation
18/04/2025

Le **vingt-trois avril deux mil vingt-cinq**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni en séance ordinaire **à la mairie**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, DUBOIS Mickaël, MANCEAU Martine, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, RENO Laëtitia.

Absent(e)s excusé(e)s : PAQUET Sakina (donne pouvoir à DUBOIS Mickaël), PAYELLE Dagmar (donne pouvoir à MANCEAU Martine), FAUCHEUX Freddy (donne pouvoir à CORNÉE Alain), MARTINNE Anne-Laure, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : BELLIER Christian.

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 26/03/2025

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

Travaux de voirie chemin de La Melletière

Cession portion de chemin L'Andronnière

Régularisation foncière 3 place de l'église

Avenant convention d'adhésion au service commun d'instruction des ADS

Tarifs mini-camp ALSH

Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 17 voix le compte-rendu de la séance du 26 mars 2025.

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis BLANDEAU Service El : installation d'une brosse rotative sur le tracteur d'un montant de 1 800 € TTC,
- Devis MASSART TERRAINS DE SPORTS : décompactage des 2 terrains de football et engazonnement d'un montant de 3 334,36 € TTC,
- Devis BF AUTO : entretien vidange véhicule IVECO et remplacement 4 pneus d'un montant de 789,30 € TTC,

- Devis FESTIVITRÉ : fourniture enceinte portable d'un montant de 331,67 € TTC,
- Devis Ets LANCELOT : fourniture plaquettes de bois pour paillage d'un montant de 1 026,00 € TTC,
- Devis SARL MARTEAU : fourniture de 20 sacs de 50 litres de terreau d'un montant de 290,00 € TTC,
- Devis M.Y. MAINTENANCE : mise en place d'un détecteur de présence en remplacement interrupteur « chauffage » dans la salle Espace Multifonctions René Blandeau d'un montant de 273,31 € TTC,
- Devis ESPACE EMERAUDE : fourniture arbre moteur réciprocatteur + kit harnais 1 232,78 € TTC,
- Devis GESLIN 3 TECH : remplacement moteur ventilation sanitaires Espace Multifonctions René Blandeau d'un montant 718,26 € TTC,
- Devis GESLIN 3 TECH : remplacement ventilation extérieur Espace Multifonctions René Blandeau d'un montant de 1 013,36 € TTC.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Travaux de voirie chemin de La Melletière

Les travaux du chemin de La Melletière étaient prévus au marché 2024 mais ont été retirés en raison du report des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable.

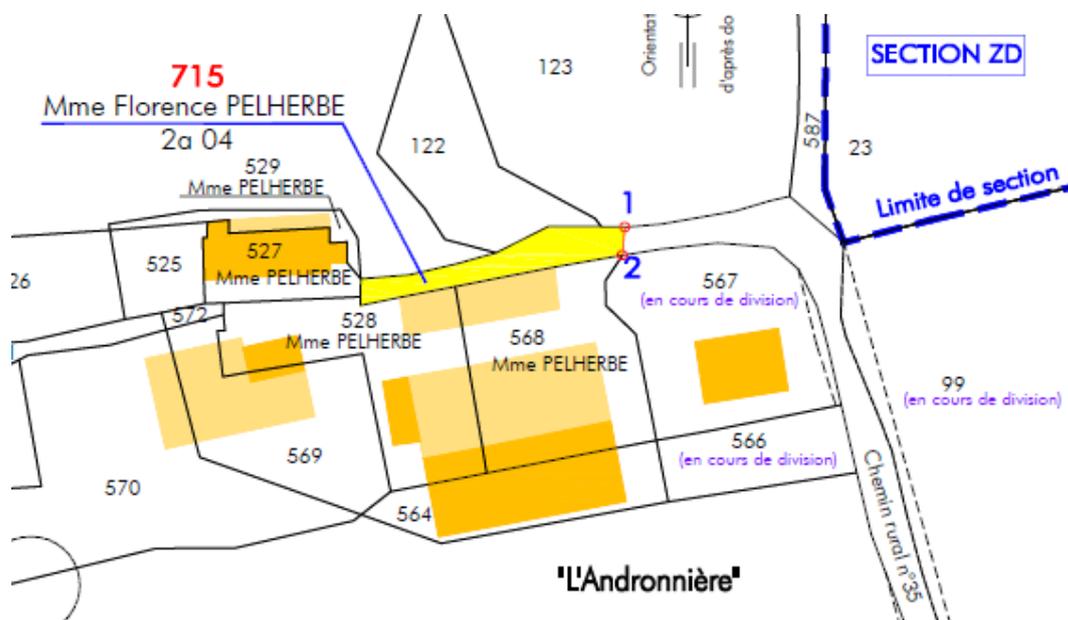
Ces travaux ayant été réalisés, il est proposé d'accepter le devis de l'entreprise FTPB pour un montant de 35 012 € HT, soit 42 014,40 € TTC (identique au marché).

Après cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 17 voix de retenir l'offre de l'entreprise FTPB au prix indiqué ci-dessus,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires et notamment à signer le devis correspondant.

Cession portion de chemin L'Andronnière

Monsieur le Maire propose la cession de la parcelle cadastrée section B n° 715 pour une surface totale de 204 m² à Mme Florence PELHERBE au prix de 0,50 € net vendeur.

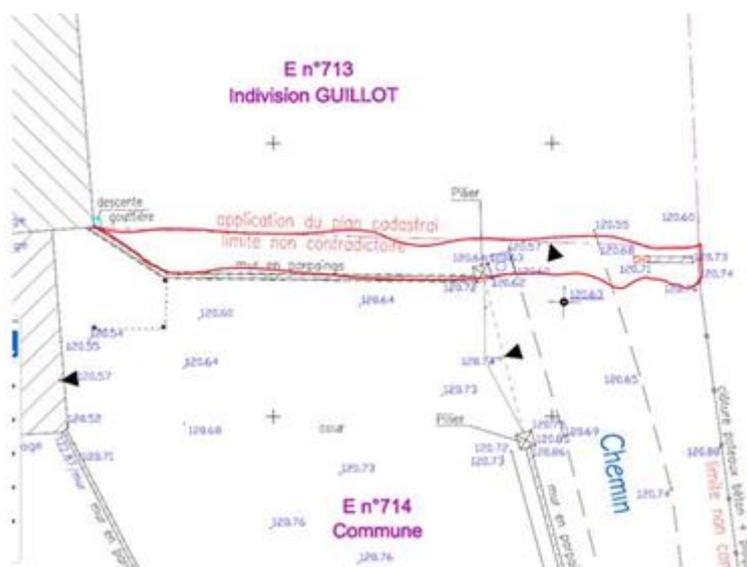


Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 17 voix la cession de cette parcelle au prix de 0,50 € net vendeur,
- **Précise** que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- **Désigne** Maître de GIGOU, notaire pour établir l'acte notarié,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires et notamment à signer l'acte à intervenir.

Régularisation foncière 3 place de l'église

La limite entre les parcelles cadastrées E n° 714, propriété de la commune, et E n° 713, propriété de M. Damien GARDAN a nécessité l'intervention du géomètre.



Considérant que la portion de terrain figurant en rouge sur le plan ci-dessus ne représente que quelques mètres carrés sans incidence pour la propriété de la commune,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 17 voix la cession de cette portion de terrain par régularisation, à titre gratuit à M. GARDAN, la surface exacte sera fournie par le plan de bornage du géomètre,
- **Précise** que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- **Désigne** Maître de GIGOU, notaire pour établir l'acte notarié,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires et notamment à signer l'acte à intervenir.

Avenant convention d'adhésion au service commun d'instruction des ADS

Vu la délibération n°2025_048 du Conseil d'agglomération du 20 mars 2025 relative à l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des ADS,

(Cet avenant a pour objet de modifier la cotation des actes d'urbanisme instruits par le service ADS, il introduit également l'instruction des enseignes),

Considérant, par conséquent, que la convention d'adhésion au service commun Instruction des ADS doit être modifiée afin de proposer aux dites communes membres la possibilité de transférer l'instruction des demandes de déclarations et d'autorisations préalables pour l'installation de dispositifs supportant de la publicité, une enseigne ou une pré-enseigne au service commun de Vitré Communauté, dans l'intérêt d'une bonne organisation des services,

Considérant qu'il sera également procédé à la modification de la cotation des actes - permis d'aménager modificatifs et transferts, permis de construire modificatifs et transferts, déclarations préalables de travaux modificatives et transferts - et à l'introduction de la cotation des dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes comme suit :

- Le permis d'aménager modificatif et le transfert seront cotés 1 EPC (équivalent permis de construire) au lieu de 2 EPC précédemment,
- le permis de construire modificatif et transfert seront cotés 0.5 EPC au lieu de 1 EPC,
- la déclaration préalable de travaux modificative et le transfert nouvellement créés seront cotés 0.35 EPC,
- le dispositif publicitaire, enseigne et pré-enseigne sera coté 0.8 EPC tel que défini dans l'article 5.2 de la convention ;

Considérant que la nouvelle tarification prendra effet pour les dossiers déposés à compter du 1er mai 2025,

Considérant que sera présenté un bilan d'activités du service commun des ADS et d'instruction des dispositifs supportant de la publicité, une enseigne ou une pré-enseigne, au terme de chaque année civile, lors de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

Considérant que la CLECT sera sollicitée pour émettre un avis sur le calcul du coût du service et les montants de réfaction de l'attribution de compensation des communes adhérentes au service commun,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 17 voix les termes de l'avenant n°2 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des ADS, ainsi que les nouvelles modalités de participations financières des communes membres au coût de fonctionnement du service, tels que définis ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant à intervenir avec les communes adhérentes au service commun d'instruction des ADS.

Tarifs mini-camp ALSH

Un mini-camp sera organisé au site de La Rincerie à la Selle-Craonnaise (53) du 8 au 10 juillet prochain pour les 6-11 ans.

Il est proposé de fixer la participation des familles à 70 €/enfant.

Présentation du budget prévisionnel en séance.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Valide** par 17 voix cette proposition.

Questions diverses

Fin de séance à 20h45

Informations :

- Présentation cadastre / évolution urbaine / étude d'une OAP à confier au Syndicat d'urbanisme
- Présentation des futures Mobilités sur l'agglomération de Vitré Communauté
- Dégradations réalisées à la salle des sports
- Projet achat remorque équipée pour le service technique

Prochaines dates de réunions commissions :

- **Commission voirie : le 30 avril 2025 à 20h00**
- **Commission communication : le 20 mai 2025 à 20h00**
- **Commission sports : le 2 juin 2025 à 19h00**
- **Commission communication : le 17 juin 2025 à 20h00**

Prochaines dates de réunions Conseil Municipal :

- **Mercredi 14 mai 2025**
- **Mercredi 25 juin 2025**
- **Mercredi 9 juillet 2025**